

Communiqué

Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du 8 février 2013

ECONOMIE

232.400 € pour les entreprises via Ardennes Initiative

Depuis 25 ans, l'association Ardennes Initiative apporte son aide à ceux qui créent, qui reprennent ou qui développent une entreprise, et qui ont besoin de trésorerie. L'année dernière, les 135 prêts d'honneur accordés par la structure ont contribué à créer ou reprendre 198 emplois.

La Commission permanente a décidé de lui attribuer une subvention globale de 232.400 €, soit le même montant qu'en 2012, pour la soutenir dans l'ensemble de ses actions.

Aider les petites entreprises à investir et s'exporter

Le Conseil général aide les PME qui réalisent des investissements tout en créant de l'emploi. Huit entreprises (commerce, industrie, artisanat, services) vont ainsi bénéficier d'avances remboursables sans intérêt représentant un total de presque 132.000 €. Cet effort du Conseil général permettra la réalisation de 622.000 € d'investissements et la création de 12 emplois. Une société va aussi recevoir une subvention de 527 € pour sa participation à une manifestation en République tchèque dans le but d'exporter le savoir-faire ardennais et de décrocher de nouveaux marchés.

Soutien aux entreprises innovantes ou novatrices

Une entreprise implantée dans le canton de Mouzon, spécialisée dans la conception, la fabrication et la vente de machines destinées à transformer le fil métallique, lance un important programme d'investissement. Dans le cadre de la nouvelle aide aux entreprises innovantes ou novatrices, le Conseil général l'accompagne, sous la forme d'une avance remboursable de 80.000 €.

Les métiers d'art, filière d'avenir

Une subvention de 10.000 € a été votée en faveur de l'Association des Métiers d'Art des Ardennes pour 2013. Celle-ci prévoit notamment de relancer cette année le Festival des métiers d'art de Launois sur Vence. Le Conseil général est en effet conscient des enjeux attachés aux métiers d'art, en termes d'emploi, de formation des jeunes, de savoir-faire et d'image.

C'est pour cela qu'il a aussi décidé de doter le Grand Prix départemental des métiers d'art 2013, à hauteur de 1.525 € destinés au futur lauréat. L'objectif de ce prix, organisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat des Ardennes, étant de mettre à l'honneur des professionnels ardennais d'excellence, fabricants ou restaurateurs d'objets.

Un forum pour l'emploi et la formation à Sedan

Le Conseil général participe à l'édition 2013 du forum Formation et Emploi à Sedan, en versant au Comité du Bassin d'Emploi du Pays Sedanais, organisateur de cette manifestation, une subvention de 2.000 €. En le finançant, il contribue aux objectifs de ce forum : informer le public sur les débouchés en matière d'emploi et de formation (présence de 26 stands), lui faire découvrir des métiers, lui permettre d'entrer directement en contact avec des entreprises, organismes de formation, recruteurs...

1,3 M€ pour les actions du Comité Départemental du Tourisme

Le Comité Départemental du Tourisme (CDT) a pour principales missions la mise en œuvre de la politique touristique arrêtée par le Conseil général et la promotion des Ardennes en France et à l'étranger. Pour lui donner les moyens de mettre en place l'ensemble de ses actions au cours de l'année, l'Assemblée départementale a décidé d'attribuer au CDT une subvention d'1,3 M€.

SOLIDARITES

432.400 € pour l'insertion par l'action

Le Conseil général participe, dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2013, au financement de projets de diverses organisations à caractère social. Six projets vont ainsi pouvoir se réaliser, grâce à l'aide du Conseil général qui se monte à 432.400 € globalement pour ces 6 dossiers (chantiers d'insertion, aide à la mobilité...).

LOGEMENT

Anru : le Conseil général finance trois nouvelles opérations à Fumay et Charleville-Mézières

Le Département accompagne le programme de rénovation urbaine dans les Ardennes en finançant, à hauteur de 28 M€ au total, les opérations mises en œuvre à Charleville-Mézières, Sedan, Fumay et Revin (démolitions, constructions, travaux de viabilisation, d'aménagement d'espaces publics, commerciaux...). Dans ce cadre, il vient d'accorder 3 subventions : 2 à la Ville de Fumay pour, d'une part, la construction d'une maison de quartier et des associations dans le quartier du Charnois (67.000 €) et, d'autre part, l'extension du centre social dans ce même quartier (129.000 €) ; 1 à Habitat 08 pour la construction de 14 logements dans le quartier de La Houillère à Charleville-Mézières (112.400 €).

EDUCATION

14.500 € d'aides exceptionnelles de scolarité

Le Conseil général apporte son soutien aux étudiants choisissant dont les revenus familiaux sont faibles et peuvent constituer un frein à la poursuite d'études. Une première répartition vient d'être décidée et permet à 17 étudiants de bénéficier d'un montant total d'aides de 14.523 €.

SPORT

Soutien aux manifestations sportives

En 2013, le Conseil général poursuit sa politique de soutien volontaire au sport de masse. Pour preuve, 3.050 € d'aides viennent d'être attribuées à 8 associations pour l'organisation de manifestations sportives dans le département (karaté, course à pied, futsal, tennis, boxe...).

CULTURE ET PATRIMOINE

Le Conseil général solidaire des projets culturels

Le Conseil général aide les communes et les associations pour l'achat d'équipements et l'aménagement de bâtiments destinés à des projets culturels. 80.000 € de subventions viennent ainsi d'être votées au profit de 4 communes et 6 associations pour des opérations telles que : rénovation de théâtre, acquisition d'instruments de musique, aménagement de salle culturelle...

Des aides pour protéger le patrimoine

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil général mène une politique volontaire en matière de protection du patrimoine. En ce début d'année, une première répartition d'un montant total de 210.000 € va permettre à 16 communes et une association de restaurer des bâtiments religieux ou historiques.

Soutien au Festival des Confréries

L'Ambassade des Confréries en Ardenne est une association créée en 2003 qui s'est donné pour objectifs de « tisser des liens entre les confréries ayant leur siège social en Ardenne (France, Belgique, Luxembourg) » et « d'organiser un rassemblement régulier des associations ayant pour but la promotion d'un produit du terroir ou d'une tradition populaire. » Ce rassemblement, le Festival des Confréries en Ardenne, fêtera sa 10^e édition au mois de mai. Le Conseil général réitère son soutien à l'association par le biais d'une subvention de 9.500 €, soit le même montant qu'en 2012.

TRANSPORTS

65.000 € pour la desserte de Neufmanil par les TAC

Le Conseil général a décidé de reconduire pour l'année 2013 la convention qui le lie à la Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières Cœur d'Ardenne concernant la desserte de Neufmanil par les TAC. Depuis avril 2012, le village est en effet desservi par la ligne TAC n°6. Or, Neufmanil n'ayant pas encore à ce jour intégré le Périmètre de Transports Urbains, c'est au Conseil général d'assurer cette desserte. Celui-ci verse depuis avril une somme en contrepartie à Cœur d'Ardenne. Pour l'année 2013, le montant est de près de 65.000 €.

Une étude sur les transports collectifs sur l'Est ardennais

Le Conseil général vient de signer une convention avec la Région pour l'aider financièrement à réaliser une étude sur l'organisation des transports collectifs dans le secteur Est de Sedan. Le but de cette étude est d'évaluer et d'améliorer les offres de transport collectif pour les habitants des Trois Cantons vers Charleville-Mézières, Sedan et Carignan, mais aussi vers Metz, Toul, Nancy, la Belgique, le Luxembourg... L'ouverture d'une halte (gare) entre Sedan et Carignan fait partie des pistes qui seront étudiées.

La part du Conseil général dans le financement de cette étude sera de 6.600 € maximum.

INFORMATIQUE

Les collectivités ardennaises sur la voie de la dématérialisation

En 2011, l'Assemblée départementale a approuvé la création de la Société Publique Locale SPL-Xdemat entre les Conseils généraux de l'Aube, des Ardennes et de la Marne. Cette société fournira à ses actionnaires des prestations liées à la dématérialisation, notamment des marchés publics.

L'accord passé avec SPL-Xdemat stipule que les collectivités qui y adhèrent doivent devenir actionnaires. Le Département des Ardennes a ainsi acquis 627 actions. Il en a revendu à sept communes ou groupement de communes ardennais qui souhaitent bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition par la SPL-Xdemat.